

Interpellation du conseiller communal Philippe Boïketé sur les heures supplémentaires du service prévention

Ils sont de toutes les batailles, de tous les combats. C'est à eux que l'on fait appel à toute heure et par tout temps. Braderie, brocantes, carnaval, intempéries, catastrophe, urgence sociale, accident, panne d'ascenseur, émeutes, Saint-Sylvestre, collecte de dons, conciergerie du Chab, distribution de denrées alimentaires, etc. En soirée, la nuit, le week-end, les jours fériés. Ils délaissent souvent leur famille par conscience professionnelle. Les agents du service prévention sont les véritables couteaux suisses de cette Commune.

Et pourtant, la lame est émoussée. La lame a perdu de son tranchant depuis qu'ils ont appris que la Commune leur refusait de récupérer des heures supplémentaires prestées. Ce qui revient à ne pas reconnaître leur travail. Ne sous-estimons pas l'impact que cela peut avoir sur leur motivation voire leur santé. Ils ne demandent pas que ces heures soient payées, ils demandent juste à pouvoir les récupérer auprès de leurs proches. On parle ici d'une centaine de travailleurs. Certains ont accumulé jusqu'à 3.000 heures de supplémentaires.

1. Comptez-vous mettre en place avec les syndicats un plan permettant aux travailleurs de la prévention de récupérer progressivement les heures supplémentaires prestées ?
2. Le régime de récupération des heures supplémentaires au sein de l'administration varie-t-il selon les services ?
3. Tous services confondus, combien d'heures supplémentaires sont actuellement en attente de récupération au sein de l'administration ?
4. Les heures supplémentaires à récupérer qui s'accumulent d'année en année sont-elles reprises dans la comptabilité communale ?